REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 23 (CREUSE) 023-212324107-20180126-DE_260118_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018 mbre de conseillers

| • | |
|-------------|----|
| Membres | 10 |
| Présents | 07 |
| Représentés | 00 |
| Votants | 07 |
| Exprimés | 07 |
| Pour | 07 |
| Contre | 00 |

DELIBERATION N° DE_260118_3

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

26 janvier 2018 Séance du

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents: M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER, M. Julien MOURLON

Pouvoirs:

Absents: M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLEIX,

Date de convocation 20 janvier 2018

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Demande d'acquisition de la parcelle sectionnaire AT 155 formulée par M. Serge BOURDERIONNET

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier, daté du 20 janvier 2018, de M. Serge BOURDERIONNET, domicilié au village de La Pradelle sur la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dans lequel il demande à acquérir la parcelle AT 155, appartenant aux habitants du village de Chez Villatte. Cette acquisition lui permettrait de créer un accès à la parcelle AT 98 lui appartenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Vu la loi du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le principe de vendre, au prix de 0.50 € le m², à M. Serge BOURDERIONNET la parcelle AT 155, d'une superficie totale de 84 m², appartenant aux habitants de Chez Villatte, classée en nature de sol « landes », afin de créer l'accès à la parcelle AT 98;
- AUTORISE le Maire à convoquer les électeurs de la section électorale de Chez Villatte afin qu'ils se prononcent sur cette vente;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.